L'Union européenne et Hong Kong: l'après-1997

1997/2070(COS) - 08/07/2005 - Document de suivi

La Commission a présenté son Rapport annuel 2004 sur la Région administrative spéciale de Hong Kong.

Sur le plan de l'application du principe « un pays, deux systèmes », l'année 2004 a été marquée par une tendance au renforcement de l'influence des autorités de la Chine continentale sur la conduite des affaires publiques. Cette situation a été la source de vives préoccupations, tant sur l'île qu'à l'étranger, quant à la survie du concept selon lequel «le peuple de Hong Kong gouverne le peuple de Hong Kong».

Au début de l'année 2004, les partisans de la démocratie attendaient de grandes réformes politiques. La mise en place d'une task-force concernant l'évolution constitutionnelle par le gouvernement de Hong Kong et l'ouverture de consultations publiques ont constitué des signes encourageants. Toutefois, à la demande des autorités locales, le comité permanent du Congrès national du peuple chinois a rendu, le 26 avril, une décision interprétant la loi fondamentale qui régit Hong Kong de telle façon qu'il n'est possible d'apporter que des modifications mineures aux modes de scrutin pour l'élection du chef de l'exécutif de Hong Kong en 2007 et des membres du Conseil législatif en 2008. Une mission diplomatique de l'Union européenne s'est rendue à Pékin et à Hong Kong pour faire part de ses préoccupations au sujet de l' incohérence entre l'orientation du comité permanent du Congrès national du peuple chinois et le niveau important d'autonomie garanti par la loi fondamentale.

L'élection des membres du Conseil législatif, au mois de septembre, s'est déroulée de façon satisfaisante; le taux de participation a atteint un niveau jamais enregistré et les candidats favorables à la démocratie ont recueilli 62% des voix. Les partis démocratiques n'ont cependant remporté que 25 des 60 sièges du Conseil législatif en raison du système électoral en vigueur. Les partis pro-gouvernementaux ont gardé la majorité des sièges. Dans l'ensemble, le déroulement des élections montre qu'il existe une base solide pour la poursuite de la démocratisation de l'île.

La société civile et la presse de Hong Kong ont continué de jouir de la liberté d'expression et leurs critiques ont été plus véhémentes au cours de l'année écoulée. La Commission européenne s'est félicitée de la publication, en septembre 2004, d'un projet de loi sur la discrimination raciale et espère qu'un texte d'une grande portée, conforme aux normes internationales, sera adopté en 2005.

La politique de gestion du gouvernement de Hong Kong (mauvaise gestion du SRAS notamment) et certains projets bien précis (ex : projets fonciers) ont fait l'objet de vives critiques durant l'année écoulée. Les critiques publiques persistantes à l'égard de fonctionnaires de haut rang de l'administration ont entraîné la démission de certains d'entre eux, notamment le Secrétaire à la santé, à la mi-2004. Le chef de l'exécutif a, lui aussi, fini par quitter le pouvoir en mars 2005.

Les programmes économiques mis en œuvre par le gouvernement central ont eu une efficacité croissante à Hong Kong. Durant 2004, l'interdépendance et la convergence des économies de Hong Kong et de la Chine se sont développées. Au milieu de l'année, la reprise de l'économie était sensible. En 2004, la croissance économique a atteint 8,1%, le chômage a reculé, les marchés des actions et de l'immobilier ont progressé, la déflation a laissé la place à une inflation modérée et le déficit public a diminué.

Les flux commerciaux et financiers entre Hong Kong et l'Union européenne ont continué à se développer. En 2004, l'UE était le troisième fournisseur de marchandises de l'île, après la Chine continentale et le Japon, et le troisième marché pour les exportations de Hong Kong, derrière les États-Unis et la Chine continentale. Les sociétés européennes occupent le premier rang dans de nombreux secteurs, notamment pour ce qui est des services financiers et autres.

La Commission a continué d'exprimer ses préoccupations concernant l'absence de législation en matière de concurrence. La recherche d'une solution à ce problème demeurera au premier rang des priorités dans les relations économiques entre l'Union européenne et l'île. La CE a également reconnu les efforts déployés par la RAS pour protéger les droits de propriété intellectuelle, mais Hong Kong reste encore le troisième lieu de provenance des marchandises contrefaites importées en UE. Il convient de poursuivre les travaux sur ce sujet.

Les relations officielles entre l'UE et Hong Kong et la coopération en matière de commerce, immigration, douanes et dialogue commercial ont été renforcées en 2004. La Commission s'est félicitée de l'accord de l' OMC en vue d'organiser la 6me conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong en décembre 2005.